NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE & SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ».*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal du SYMIELECVAR et du budget annexe Photovoltaïque.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du Syndicat.

Le Syndicat compte un budget principal et un budget annexe du photovoltaïque.

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître un résultat de l'exercice de 7 536 583,18 € qui se décompose comme suit :
- Investissement : 944 729,28 €
- Fonctionnement : 6 591 853,90 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat.
À cela s'ajoutent la maintenance de l'éclairage public, les études et les diagnostics pour le compte des communes adhérentes.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à : 19 429 445,46 euros en 2021.
Elles augmentent de 2,52 % par rapport à l'année 2020.

FONCTIONNEMENT Dépenses	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021/CA 2020
011 - Charges à caractère général	1 664 310,83 €	1 644 015,22 €	- 1,22 %
012 - Charges de personnel	807 812,18 €	778 838,07 €	- 3,59 %
014 - Atténuations de produits	15 850 617,48 €	16 416 568,45 €	3,57 %
65 - Charges de gestion courante	25 484,02 €	161 731,56 €	534,64 %
66 - Charges financières (intérêts)	357 656,71 €	276 729,39 €	- 22,63 %
67 - Charges exceptionnelles	246 222,34 €	151 562,77 €	- 38,44 %
TOTAL	**18 952 103,56 €**	**19 429 445,46 €**	**2,52 %**

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du Syndicat: eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, documentations, entretien du bâtiment, les impôts et taxes, les primes d'assurance, etc.
Dans ce chapitre on trouve d'une part les dépenses de maintenance de l'Éclairage public pour le compte de communes qui représentent un gros poste : 1 141 767,91 € sur 1 644 015,22 € et d'autre part les dépenses d'études et de diagnostic pour un montant de de 264 019,98 €.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Ce chapitre concerne le reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le Syndicat et reversée après déduction des frais de gestion de 2 % sur la taxe contrôlée En 2021, il manque une partie du reversement de la taxe compte tenu que les justificatifs nécessaires au contrôle sont arrivés tardivement.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus ainsi que les subventions. La part des subventions s'élève à 130 973,37 € sur 161 731,56 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette. Le Syndicat n'a pas eu recourt à l'emprunt, donc ce chapitre diminue.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs, la subvention versée à la COFOR et le reversement du produit de la vente des CEE aux communes aux communes qui s'élève en 2021 à 131 522,77 €.

Les recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à : 26 253 243,93 euros en 2021.
Elles augmentent de 8,43 % par rapport à l'année 2020.

FONCTIONNEMENT Recettes	CA 2020	CA 2021	Évolution CA 2021/CA 2020
70 - Produits des services et ventes	63 121,03 €	77 736,74 €	23,16 %
73 - Impôts et taxes	16 427 465,84 €	17 431 590,81 €	6,11 %
74 - Dotations, subv. & participations	7 471 220,11 €	8 618 574,33 €	15,36 %
75 - Autres produits de gestion courante	113 734,93 €	2,42 €	- 99,99 %
76 - Produits financiers	112 402,19 €	97 394,50 €	- 13,35 %
77 - Produits exceptionnels	24 530,43 €	27 945,13 €	13,92 %
TOTAL recettes réelles	**24 212 474,53 €**	**26 253 243,93 €**	**8,43 %**

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées de la redevance d'occupation des supports des réseaux de distribution d'électricité BT et HTA aériens dus par les opérateurs du réseau de communications électroniques.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente les encaissements de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité ainsi que la vente des CEE.

Chapitre 74 : Il concerne les participations des communes : Cotisations, adhésion au groupement achat d'électricité, les emprunts, les participations aux études, aux travaux (solde des travaux), à la maintenance d'éclairage public et à la maintenance des bornes de recharges des véhicules électriques.
Il comprend également les encaissements des redevances R1 et R2 d'Enedis et Grdf.

Chapitre 75 : Il s'agit des arrondis du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Chapitre 76 : Ce chapitre concerne des produits financiers. Il s'agit ici des intérêts d'emprunts contractés par les anciens SIE et titrés aux communes.

Chapitre 77 : Il concerne les produits exceptionnels ; comme les pénalités de retard des entreprises, remboursement de sinistres des bornes de recharge.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à : 8 539 385,17 euros en 2021.
Elles augmentent de 0,49 % par rapport à l'année 2020.

INVESTISSEMENT Dépenses	CA 2020	Restes à réaliser 2020	CA 2021	Restes à réaliser 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020
20 - Immobilisations incorporelles	53 871,10 €	20 000,00 €	78 821,78 €	21 000,00 €	46,32 %
204 - Privé-Bâtiments et installations	243 559,00 €	0,00 €	1 534,41 €	30 000,00 €	- 99,37 %
21 - Immobilisations corporelles	48 210,41 €	0,00 €	11 715,66€	0,00 €	- 75,70 %
23 - Opérations d'équipement	4 689 231,93 €	2 610 000,00 €	5 628 425,71 €	1 718 400,00 €	20,03 %
13 - Subventions d'investissement	72 685,36 €	0,00 €	77 163,09 €	0,00 €	6,16 %
16 - Emprunts	2 646 304,04 €	0,00 €	2 633 009,07 €	0,00 €	- 0,50 %
4581 - Opérations pour compte de tiers	744 205,31 €	6 385 475,69 €	108 715,45 €	966 040,00 €	- 85,39 %
TOTAL	**8 498 067,15 €**	**9 015 475,69 €**	**8 539 385,17 €**	**2 735 540,00 €**	**0,49 %**

Chapitre 20 : Il concerne les paiements au titre des frais d'études sans opération, d'insertion d'annonces des marchés publics et de logiciels.

Chapitre 204 : Il concerne principalement le paiement des câblages de la société ORANGE.

Chapitre 21 : Il représente l'achat d'un rayonnage mobile aux archives.

Chapitre 23 : Ce chapitre est le plus gros poste de dépenses, il concerne les travaux réalisés par le syndicat : Effacement de réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public, les travaux d'économies d'énergie et d'installations de bornes de recharges de véhicules électriques, etc. Mais aussi les Études APS, APD, EXE, la coordination sécurité, les diagnostics.

Chapitre 13 : Il s'agit des remboursements des fonds de concours en cas de trop perçu.

Chapitre 16 : Ce chapitre concerne le remboursement du capital de la dette.

Chapitre 4581 : Ce chapitre reprend les dépenses relatives aux chantiers réalisés pour le compte de tiers : travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à : 9 349 985,03 euros en 2021.
Elles baissent de - 3,90 % par rapport à l'année 2020.

INVESTISSEMENT Recettes	CA 2020	Restes à réaliser 2020	CA 2021	Restes à réaliser 2021	Evolution CA 2020 / CA 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 048 825,00 €	0,00 €	5 386 384,00 €	0,00 €	6,69 %
13 - Subv. Investissement (hors 138)	2 638 765,24 €	0,00 €	2 749 013,25 €	55 145,12 €	4,18 %
138 - Autres subv. Investissement non transférables.	559 521,20 €	0,00 €	518 870,16 €	0,00 €	- 7,27 %
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	3 645,60 €	0,00€	
27 - Autres immobilisations financières	737 746,12 €	0,00 €	578 956,59 €	0,00 €	- 21,52 %
458 - Opérations p. compte de tiers	744 205,31 €	6 385 475,69 €	113 115,43 €	966 040,00 €	- 84,80 %
TOTAL	**9 729 062,87 €**	**6 385 475,69 €**	**9 349 985,03 €**	**1 021 185,12 €**	**- 3,90 %**

Chapitre 10 : Ce chapitre retrace le montant du FCTVA perçu ainsi que les excédents en fonctionnement capitalisés.
Il augmente en 2021 principalement parce que le montant des excédents en fonctionnement capitalisés au compte 1068 était de 5 000 000 €. Alors qu'en 2020, il était de 4 500 000 €. Le FCTVA était 548 825 € en 2020, il baisse à 386 384 € en 2021.

Chapitre 13 : Il concerne principalement l'encaissement des fonds de concours titrés auprès des communes au lancement de l'OS de travaux (2 640 755,63 €) mais aussi l'encaissement des subventions.
En 2021, la Région SUD a versé 55 145,12 € de subvention pour la réalisation de l'ombrière sur le parking du syndicat.
L'ADEME a versé 53 112,50 € pour la réalisation d'une étude de préfiguration relative au CTENR : le contrat pour le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération.

Chapitre 138 : Ce chapitre concerne l'Article 8 d'Enedis.

Chapitre 23 : Il s'agit d'un remboursement d'Enedis pour le renforcement des câbles.

Chapitre 27 : Ce chapitre concerne le capital des emprunts contractés par les anciens SIE et titrés aux communes. Ces recettes sont amenées à disparaitre au fur et à fur que ces emprunts seront soldés.

Chapitre 4582 : Ce chapitre reprend les recettes relatives aux chantiers réalisés pour le compte de tiers : travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat de l'exercice de 3 180,39 € se décomposant comme suit :
- Investissement : 541,18 €
- Fonctionnement : 2 639,21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

Elles s'élèvent à 2 083,12 euros en 2021.
Elles augmentent de 4 843,33 % par rapport à l'année 2020.

CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
42,14 €	2 083,12 €	4 843,33 %

Le montant correspond à une facture d'acheminement d'électricité pour un montant de 43,12 € et au règlement d'une facture de maintenance des panneaux et à la vérification périodiques des installations électriques.

Il y a une opération d'ordre de 4 456,78 €, au titre de la dotation pour amortissement des panneaux photovoltaïques. Et un virement vers la section de fonctionnement de 29 490,98 €.

Recettes réelles

Elles s'élèvent à 9 179,11 euros en 2021.
Elles baissent de - 1,18 % par rapport à l'année 2020.

CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
9 288,30 €	9 179,11 €	- 1,18 %

Ces recettes sont générées par la vente de l'électricité fournie par les panneaux.
À cela s'ajoute le résultat budgétaire (R002) d'un montant de 28 647,98 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

INVESTISSEMENT Dépenses	CA 2020	Restes à réaliser 2020	CA 2021	Restes à réaliser 2021
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	3 915,60 €	10 000,00 €
TOTAL	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 915,60 €**	**10 000,00 €**

La dépense correspond à l'achat de matériels informatiques.

Recettes

Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement.
Les recettes d'investissement proviennent du virement de la section de fonctionnement, de l'amortissement des panneaux photovoltaïques et du résultat budgétaire reporté (R 001).
Le virement depuis la section de fonctionnement est de 29 490,98 €.
L'excédent d'investissement reporté de 2021 (R001) est de 26 740,90 €.
L'amortissement des panneaux photovoltaïques : 4 457 €.

Michel OLLAGNIER
Président du SymielecVar
Adjoint au Maire d'Ollioules